

# MS9 EASY-FINISHER

## 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

### 1.1 Identification de la substance ou de la préparation:

Nom de produit: MS9 Easy-Finisher

Synonymes: aucun

No CAS	: S.O.	Code NFPA	: N.E.
No index CE	: S.O.	Masse moléculaire	: S.O.
No EINECS	: S.O.	Formule	: S.O.
No RTECS	: S.O.		

### 1.2 Utilisation de la substance/préparation:

Technologie de lissage

### 1.3 Identification de la société/entreprise:

Distri-Mark France  
37A, allée des Pins  
BP 11012  
41010 BLOIS  
Tél: 02 54 20 69 50

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+32 70 245 245  
Centre anti-poison  
p/a Militair Hospitaal Koningin Astrid, Bruynstraat 1, B-1120 Brussel

## 2. Composition/information sur les composants

Composants dangereux	No CAS No EINECS/ELINCS	Conc. en %	Symbole de danger	Risques (phrases R)
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	68411-30-3 270-115-0	10-20	Xi	36/38 (1)
alcools en C10-16, éthoxylés, sulfates, sels de sodium (>1 <2,5 mol EO)	68585-34-2 -	5-10	Xi	36/38 (1)
alcools en C12-14, éthoxylés	68439-50-9 500-213-3	5-10	Xi	36/38 (1)
acides gras de coco, composés avec la diéthanolamine	61790-63-4 263-153-4	<5	Xi	36/38

(1) Texte intégral des phrases R: voir point 16

## 3. Identification des dangers

- Irritant pour les yeux et la peau

## 4. Premiers secours

- 4.1 Contact oculaire:**
- Si l'irritation persiste: consulter service médical/médecin
  - Rincer immédiatement et abondamment à l'eau
  - Ne pas utiliser de produits neutralisants
- 4.2 Contact cutané:**
- Si l'irritation persiste: consulter service médical/médecin
  - Rincer immédiatement et abondamment à l'eau
  - Du savon peut être utilisé
  - Ne pas utiliser de produits (chimiques) neutralisants
- 4.3 Après inhalation:**
- En cas de troubles respiratoires: consulter service médical/médecin
  - Emmener la victime à l'air frais
  - Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres
- 4.4 Après ingestion:**
- En cas de malaise: consulter service médical/médecin
  - Ne jamais faire boire si la victime est sans connaissance

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction appropriés:**
- Non combustible
  - Eau pulvérisée
  - Mousse polyvalente
  - Poudre BC
  - Acide carbonique
- 5.2 Moyens d'extinction à éviter:**
- Aucun renseignement disponible
- 5.3 Risques particuliers:**
- En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (gaz nitreux, oxydes de sulfure, monoxyde de carbone/dioxyde de carbone)
- 5.4 Instructions:**
- Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée
- 5.5 Equipement de protection spécial pour les pompiers:**
- Echauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène
  - Vêtements de protection résistant aux produits chimiques

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Protection individuelle/précautions individuelles:**  
Voir points 8.2/8.3/13
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
- Recueillir le produit qui se libère
- 6.3 Méthodes de nettoyage:**
- Absorber liquide répandu dans absorbant
  - Pelleter le produit absorbé dans des fûts qui se referment
  - Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau
  - Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail

## 7. Manipulation et stockage

- 7.1 Manipulation:**
- Observer l'hygiène usuelle
  - Retirer immédiatement les vêtements contaminés
  - Nettoyer les vêtements contaminés

## 7.2 Stockage:

- Tenir l'emballage bien fermé
- Conserver à l'abri des rayons solaires directs
- Protéger contre le gel
- Conforme à la réglementation
- Tenir à l'écart de: sources de chaleur

Température de stockage	: 5/25	°C
Limite de quantité	: N.E.	kg
Durée de stockage	: N.E.	jours
Matériau pour l'emballage	:	
- approprié	: aucun renseignement disponible	
- à éviter	: aucun renseignement disponible	

## 7.3 Utilisations particulières:

- Voir les informations transmises par le fabricant

# 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

## 8.1 Valeurs limites d'exposition:

TLV-TWA	: non repris
TLV-STEL	: non repris
TLV-Ceiling	: non repris
OES-LTEL	: non repris
OES-STEL	: non repris
MEL-LTEL	: non repris
MEL-STEL	: non repris
MAK	: non repris
TRK	: non repris
MAC-TGG 8 h	: non repris
MAC-TGG 15 min.	: non repris
MAC-Ceiling	: non repris
VME-8 h	: non repris
VLE-15 min.	: non repris
GWBB-8 h	: non repris
GWK-15 min.	: non repris
Valeur momentanée	: non repris
CE	: non repris
CE-STEL	: non repris

### Méthodes de prélèvement:

- Aucun renseignement disponible

## 8.2 Contrôles de l'exposition:

### 8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle:

- Travailler sous aspiration locale/ventilation

### 8.2.2 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement: voir point 13

## 8.3 Protection individuelle:

### 8.3.1 protection respiratoire:

- Protection respiratoire non requise dans conditions normales
- En cas de ventilation insuffisante: porter un appareil respiratoire
- Masque à gaz avec type de filtre A

- 8.3.2 protection des mains:**  
 - Gants  
 Matériaux appropriés: Aucun renseignement disponible  
 - Délai de rupture: N.E.
- 8.3.3 protection des yeux:**  
 - Ecran facial
- 8.3.4 protection de la peau:**  
 - Vêtements de protection  
 Matériaux appropriés: Aucun renseignement disponible

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations générales:

Etat physique (à 20°C) : Liquide  
 Odeur : Faible  
 Couleur : Jaune

### 9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement:

Valeur pH : 8.0/8.5  
 Point/intervalle d'ébullition : 100 °C  
 Point d'éclair : S.O. °C  
 Limites d'explosivité : S.O. vol% ( °C)  
 Pression de vapeur (à 20°C) : N.E. hPa  
 Pression de vapeur (à 50°C) : N.E. hPa  
 Densité relative (à 20°C) : 1.0  
 Hydrosolubilité : Miscible avec l'eau  
 Soluble dans : N.E.  
 Densité de vapeur relative : N.E.  
 Viscosité : N.E. Pa.s  
 Coefficient de partage n-octanol/eau : N.E.  
 Taux d'évaporation  
 par rapport à l'acétate de butyle : N.E.  
 par rapport à l'éther : N.E.

### 9.3 Autres informations:

Point/intervalle de fusion : N.E. °C  
 Température d'auto-ignition : S.O. °C  
 Concentration de saturation : N.E. g/m<sup>3</sup>

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Conditions à éviter/danger de réactivité:

- Aucun renseignement disponible

### 10.2 Matières à éviter:

- Tenir à l'écart de: sources de chaleur

### 10.3 Produits de décomposition dangereux:

- En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (gaz nitreux, oxydes de sulfure, monoxyde de carbone/dioxyde de carbone)

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Toxicité aiguë:

DL50 orale rat	: 3000	mg/kg
DL50 dermale rat	: N.E.	mg/kg
DL50 dermale lapin	: N.E.	mg/kg
CL50 inhalation rat	: N.E.	mg/l/4 h
CL50 inhalation rat	: N.E.	ppm/4 h

### 11.2 Toxicité chronique:

CE-carc. cat.	: non repris
CE-muta. cat.	: non repris
CE-repr. cat.	: non repris
Carcinogénicité (TLV)	: non repris
Carcinogénicité (MAC)	: non repris
Carcinogénicité (VME)	: non repris
Carcinogénicité (GWBB)	: non repris
Carcinogénicité (MAK)	: non repris
Mutagénicité (MAK)	: non repris
Tératogénicité (MAK)	: non repris
Classification IARC	: non repris

11.3 Voies d'exposition: ingestion, inhalation, contact oculaire et cutané

### 11.4 Effets aigus/symptômes:

- **APRÈS CONTACT AVEC LA PEAU**
  - Picotement/irritation de la peau
- **APRÈS CONTACT OCULAIRE**
  - Irritation du tissu oculaire

### 11.5 Effets chroniques:

- Non repris dans classe de carcinogénicité (IARC, CE, TLV, MAK)
- Non repris dans classe de mutagénicité (CE, MAK)
- Non classifié comme toxique pour la reproduction (CE)

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Ecotoxicité:

- MAX PROFI-FINISHER:**
- CL50 : > 2/20 mg/l (PISCES)

### 12.2 Mobilité:

- **Composés organiques volatiles (COV): 0%**
- Miscible avec l'eau

Pour d'autres propriétés physico-chimiques, voir point 9

### 12.3 Persistance et dégradabilité:

- biodégradation BOD<sub>5</sub> : N.E. % ThOD
- eau : N.E.
- sol : T<sub>½</sub>: N.E. jours

#### 12.4 Potentiel de bioaccumulation:

- log  $P_{ow}$  : N.E.
- BCF : N.E.

#### 12.5 Effets nocifs divers:

- WGK : 1 (classification interne)
- Effet sur la couche d'ozone : non dangereux pour la couche d'ozone (1999/45/CE)
- Effet de serre : aucun renseignement disponible
- Effet sur le traitement des eaux usées : aucun renseignement disponible

### 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Dispositions relatives aux déchets:

- Déchets dangereux (91/689/CEE)

#### 13.2 Méthodes d'élimination:

- Transporter vers un centre agréé pour la destruction, la neutralisation et l'élimination de déchets dangereux
- Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant

#### 13.3 Emballages:

- Code de déchet emballage (91/689/CEE, Décision 2001/118/CE de la Commission, J.O. L47 du 16/2/2001): 15 01 10\* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus)

## 14. Informations relatives au transport

14.1 Classification de la matière selon les recommandations de l'ONU  
Numéro ONU :  
CLASSE : -  
SUB RISKS :  
GROUPE D'EMBALLAGE :  
DÉSIGNATION DE LA MARCHANDISE :

14.2 ADR (transport routier)  
CLASSE : NON SOUMIS  
GROUPE D'EMBALLAGE :  
CODE DE CLASSIFICATION :  
ETIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES :  
ETIQUETTE DE DANGER SUR COLIS :

14.3 RID (transport par rail)  
CLASSE : NON SOUMIS  
GROUPE D'EMBALLAGE :  
CODE DE CLASSIFICATION :  
ETIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES :  
ETIQUETTE DE DANGER SUR COLIS :

14.4 ADNR (voies navigables intérieures)  
CLASSE : NON SOUMIS  
GROUPE D'EMBALLAGE :  
CODE DE CLASSIFICATION :  
ETIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES :  
ETIQUETTE DE DANGER SUR COLIS :

14.5 IMDG (transport maritime)  
CLASSE : NON SOUMIS  
SUB RISKS :  
GROUPE D'EMBALLAGE :  
MFIAG :  
EMS :  
POLLUANT MARIN :

14.6 ICAO (transport aérien)  
CLASSE : NON SOUMIS  
SUB RISKS :  
GROUPE D'EMBALLAGE :  
INSTRUCTIONS D'EMBALLAGE PASSENGER AIRCRAFT :  
INSTRUCTIONS D'EMBALLAGE CARGO AIRCRAFT :

14.7 Précautions spéciales relatives au transport : non soumis aux prescriptions internationales du transport

## 15. Informations réglementaires

Etiquetage conforme aux directives 67/548/CEE et 1999/45/CE



Irritant

R36/38	:	Irritant pour les yeux et la peau
S(02)	:	(Conserver hors de portée des enfants)
S26	:	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
S(46)	:	(En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette)

## 16. Autres informations

Les informations contenues dans cette FDS sont données en toute bonne foi et constituent notre meilleure connaissance en la matière. L'information a été rédigée de manière à ce que la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport et l'élimination soient effectués correctement et en toute sécurité, et ne doit pas être considérée comme garantie ou spécification de qualité. L'information est uniquement valable pour le produit même, et pourrait ne plus être valable quand le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, ou dans des processus, sauf mention contraire dans le texte.

**S.O.** = SANS OBJET  
**N.E.** = NON ÉTABLI  
**(\*)** = CLASSIFICATION INTERNE (NFPA)

### Valeurs limites:

**TLV** : Threshold Limit Value - ACGIH USA  
**WEL** : Workplace Exposure Limits - Royaume-Uni  
**MAK** : Maximale Arbeitsplatzkonzentrationen - Allemagne  
**MAC** : Maximale aanvaarde concentratie - Pays-Bas  
**VME** : Valeurs limites de Moyenne d'Exposition - France  
**VLE** : Valeurs limites d'Exposition à court terme - France  
**GWBB** : Grenswaarde beroepsmatige blootstelling - Belgique  
**GWK** : Grenswaarde kortstondige blootstelling - Belgique  
**CE** : Valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif - directive 2000/39/CE

**I** : Fraction inhalable = **T** : Poussières totales = **E** : Einatembarer Aerosolanteil  
**R** : Fraction respirable = **A** : Alveolengängiger Aerosolanteil (fraction alvéolaire)  
**C** : Ceiling limit (valeur plafond)

<b>a:</b> aérosol		<b>r:</b> rook/Rauch	(fumée)
<b>d:</b> damp (vapeur)		<b>st:</b> stof/Staub	(poussière)
<b>du:</b> dust (poussière)		<b>ve:</b> vezel	(fibre)
<b>fa:</b> Faser (fibre)		<b>va:</b> vapeur	
<b>fi:</b> fibre		<b>om:</b> oil mist	(brouillard d'huile)
<b>fu:</b> fumée		<b>on:</b> olienevel/Ölnebel	(brouillard d'huile)
<b>p:</b> poussière		<b>part:</b> particules	

### Toxicité chronique:

**K** : Liste des substances et processus cancérogènes - Pays-Bas

### Texte intégral de toute phrase R visée au point 2:

R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau